

# Sports de nature et inégalités environnementales

Le projet AVENTURE (2025-2027) en 10 questions





## **Auteur·rices :**

- Maxime Rouzaut, chercheur post-doctoral, Laboratoire d'études et de recherche en sociologie (LABERS), Université de Bretagne Occidentale.
- Léna Gruas, maîtresse de conférences, Laboratoire d'études et de recherche en sociologie (LABERS), Université de Bretagne Occidentale.
- Julien Gauthey, chargé de mission « Économie et sciences sociales », Direction de la recherche et de l'appui scientifique (DRAS), Office Français de la Biodiversité.
- Nicolas Le Corre, maître de conférences, UMR Littoral – Environnement – Télédétection – Géomatique (LETG), Université de Bretagne Occidentale.

## **Photographies de couverture :**

- Ski de randonnée au col du Cheval Blanc, massif des Cerces (M. Oberlé, 2022)
- Parapentes à la dune du Pilat (L. Gruas, 2017)
- Course en nature (freepik.com)
- Mouillage des Sables Rouges, île de Groix (F. Gabriel, 2024)

**Mise en page :** L. Gruas

Pour citer ce document : Rouzaut M., Gruas L., Gauthey J., Le Corre N., (2026). *Sports de nature et inégalités environnementales*. Université de Bretagne Occidentale, Office Français de la Biodiversité. 40 p.



Plage de l'île Vieîge, Parc Naturel Marin d'Iroise, Parc Naturel Régional d'Armorique, Finistère (L. Gruas)

## Table des matières

Introduction.....	4
Question 1 - À quoi fait référence le terme de « sports de nature » ?.....	5
Question 2 - En quoi les sports de nature peuvent-ils être analysés sous le prisme des inégalités environnementales ? .....	8
Question 3 - Quels groupes sociaux ont accès aux activités sportives et récréatives en nature ? .....	12
Question 4 - Par quels mécanismes certains groupes sociaux imposent-ils leurs usages de la nature au détriment des autres ? .....	14
Question 5 - Quels sont les impacts des sports de nature sur l'environnement et la biodiversité ? .....	16
Question 6 - Comment les pratiquant-es perçoivent et intègrent-ils-elles les impacts environnementaux de leurs activités et les politiques de conservation des espaces protégés ? .....	19
Question 7 - Les sports de nature modifient-ils les rapports à l'environnement des pratiquant-es ? .....	21
Question 8 - L'écocitoyenneté : comme les sports de nature, l'affaire des groupes sociaux favorisés ? .....	24
Question 9 - Comment le projet AVENTURE contribue-t-il à approfondir les connaissances sur les inégalités environnementales dans les sports de nature ? .....	26
Question 10 - En quoi l'analyse des pratiques sportives de nature et des inégalités environnementales constitue-t-elle un enjeu pour la mise en œuvre et l'orientation des politiques publiques ? .....	28
Bibliographie .....	33

## Introduction

Les loisirs et activités récréo-sportives de nature connaissent, depuis ces dernières décennies, un engouement croissant à l'échelle mondiale (Melo *et al.*, 2020). En France, par exemple, **plus d'un tiers de la population (36%)** déclare pratiquer son activité sportive, en premier lieu, dans le milieu naturel, un taux stable depuis 2018 (Müller *et al.*, 2025). Les travaux de recherche en santé publique prêtent aux activités en nature de **nombreux bénéfices**, aussi bien pour la santé physique et mentale que pour le bien-être de manière générale (Grellier *et al.*, 2024 ; Lackey *et al.*, 2019). Pour autant, ces bénéfices ne sont **pas distribués de manière homogène** dans la population, tant l'accès à ces pratiques est socialement différencié. Cette observation constitue une première forme d'**inégalité environnementale** dont les sports de nature s'avèrent être de puissants révélateurs.

Ce document propose une synthèse autour de plusieurs notions, résultats d'enquêtes et travaux scientifiques portant sur les **liens entre pratiques sportives de nature et inégalités environnementales**. Structuré autour de dix questions, il s'ouvre sur une proposition de **définition des sports de nature** (question 1, p. 5), puis détaille en quoi ils agissent comme des **révélateurs d'inégalités environnementales** (question 2, p. 8). Il s'attarde ensuite sur le profil des pratiquant·es et les **déterminismes sociaux et territoriaux** qui structurent les inégalités d'accès à la nature récréo-sportive (question 3, p. 12). Dans cette perspective, il éclaire la façon dont sont imposés les **usages légitimes des espaces naturels** (question 4, p. 14), les **impacts environnementaux** globaux et locaux des sports de nature (question 5, p. 16 & 6, p. 19), mais aussi la manière dont **préoccupation environnementale, écologisation des styles de vie et pratiques sportives** s'imbriquent (questions 6, p. 19, 7, p. 21 & 8, p. 24).

L'ensemble de ces éléments constitue le point de départ du **projet de recherche AVENTURE** mené à l'Université de Bretagne Occidentale au sein des laboratoires LABERS et LETG, et soutenu par l'Office français de la biodiversité pour la période 2025-2027. L'ambition du projet est d'éclairer **quantitativement et qualitativement ces enjeux** à partir d'analyses statistiques, d'entretiens et d'observations de terrain (question 9, p. 26). Enfin, le document présente des **perspectives d'action pour les politiques publiques** ainsi que pour les **acteur·rices de terrain** (question 10, p. 28).

## À quoi fait référence le terme de « sports de nature » ?

Léna Gruas, Maxime Rouzaut



Randonnée pédestre dans la réserve naturelle nationale des Contamines-Montjoie, Haute-Savoie (C. Martin)

Les sports de nature sont historiquement associés aux **élites sociales**, notamment en Grande-Bretagne, où des activités comme le yachting (Pociello, 1981) ou l'alpinisme (Hoibian, 2008 ; Moraldo, 2021) se sont développées dès le XIX<sup>e</sup> siècle comme des pratiques réservées aux hommes et aux classes aisées. Cet essor s'est rapidement accompagné d'une dimension **hygiéniste**, où le séjour en milieu naturel et en altitude était perçu comme un remède à l'insalubrité urbaine et à la prévention du surmenage intellectuel et des maladies pulmonaires (Hoibian, 2016). Si les sports de nature se sont massifiés, cette **logique de distinction** (cf. glossaire p. 11) perdure à travers la recherche de rareté (s'orienter vers des activités plus coûteuses en temps et en matériel, ou des espaces plus isolés dès qu'une pratique se généralise), l'entre-soi, et des modalités de pratique qui privilégient un rapport à l'hédonisme et à l'esthétique, contrastant ainsi avec les sports plus ascétiques des classes populaires (contact, dévouement, force, etc.).

Aujourd'hui, la catégorie « sports de nature » constitue un objet aux contours discutés et discutables en raison de la **diversité des pratiques et des configurations territoriales** qu'elle implique. Sur le plan juridique, ces activités sont définies à travers leurs **lieux d'exercice** (article L311-12 du Code du sport) « en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien - aménagé ou non » (Ministère des Sports, Instruction n° 04-131 JS du 12 août 2004). Il n'existe ainsi **pas de liste exhaustive** des activités concernées, lesquelles constituent un ensemble hétérogène et peu cohérent (Audinet et al., 2017). Les travaux de la statistique publique sur les sports de nature en France (Dietsch, 2023 ; Routier et al., 2021) mobilisent la définition proposée par François Vigneau (1998) :

« Pour être qualifiée de "nature", une activité doit en premier lieu se réaliser dans des sites naturels, espaces urbains ou domestiques utilisés, en l'état, pour la pratique (par exemple, une plage ou encore un parvis de

*mairie), tout autant que chaque lieu de pratique en milieu naturel que l'intervention de l'homme a rendu propre à la pratique (par exemple les sentiers de randonnées, les itinéraires de via ferrata ou encore les pistes de ski) ».*

Cette large définition inclut donc les sports urbains (skateboard, *street workout*). Pour en affiner les contours, d'autres définitions se veulent plus restrictives, comme celle proposée par Clémence Perrin-Malterre (2019) qui considère un sport de nature comme « *toute activité physique nécessitant un déplacement non motorisé dans le milieu naturel (terrestre, aérien ou aquatique), aménagé ou non* ». Sont alors exclues de fait les pratiques réalisées en espaces urbains, mais également les activités motorisées. En ce qui concerne les **activités de prédation** (chasse, pêche), si elles ne sont pas historiquement considérées comme des sports, elles sont aujourd'hui souvent perçues et revendiquées comme telles. Ceci permet aux pratiquant-es de légitimer ces activités, de plus en plus contestées socialement (Guyon & Fuchs, 2012). Du point de vue de l'Éducation physique et sportive, les sports de nature sont caractérisés par un **déplacement finalisé** d'un point A à un point B et par la nécessité de **s'adapter au milieu**, sa variété, son imprévisibilité, ses changements de configuration (météo, houle, vent, dénivelé, type de roche, etc.) (Morizur & Harel, 2025 ; Harel, 2025).

Eu égard à la diversité des approches, il apparaît donc difficile de définir avec précision ce que sont les sports de nature. Sur le plan épistémologique, cette complexité fait écho aux luttes et débats qui traversent la définition même du sport (Vieille-Marchiset & Tatu-Colasseau, 2012). Les enjeux de définition sont en effet nombreux, ils renvoient à différentes normes sur les usages du corps, le rapport aux cultures

corporelles ainsi qu'à la dichotomie entre le système sportif institutionnalisé (fédérations, règles, compétitions) et la diversité des usages libres et informels.



Cours de surf à Mimizan Plage, Landes (L. Gruas)

Pour appréhender la pluralité des sports de nature, il paraît donc nécessaire de mobiliser une définition **suffisamment souple**, que nous envisageons comme construite autour de deux axes : la nature des **milieux de pratique** et le **niveau d'instrumentation** (Pociello, 1981). Ces deux axes sont également pertinents à prendre en compte du point de vue de la **gestion des sports de nature** sur le plan environnemental (impacts), ainsi que des inégalités (d'accès notamment), qui les traversent.

- Les sports de nature se pratiquent dans des **espaces non urbanisés**, pouvant être plus ou moins **aménagés**, voire transformés, pour la pratique (depuis les sentiers balisés jusqu'aux stations de ski par exemple) et **inégalement anthropisés** (les milieux de pratique peuvent être fortement anthropisés comme les littoraux, la moyenne montagne ou encore les forêts ; ou peu, voire très peu anthropisés, comme la haute montagne, la haute mer ou les sous-sols). L'anthropisation n'empêche pas ces espaces d'être **perçus comme « naturels »** par les pratiquant-es, non pour leurs

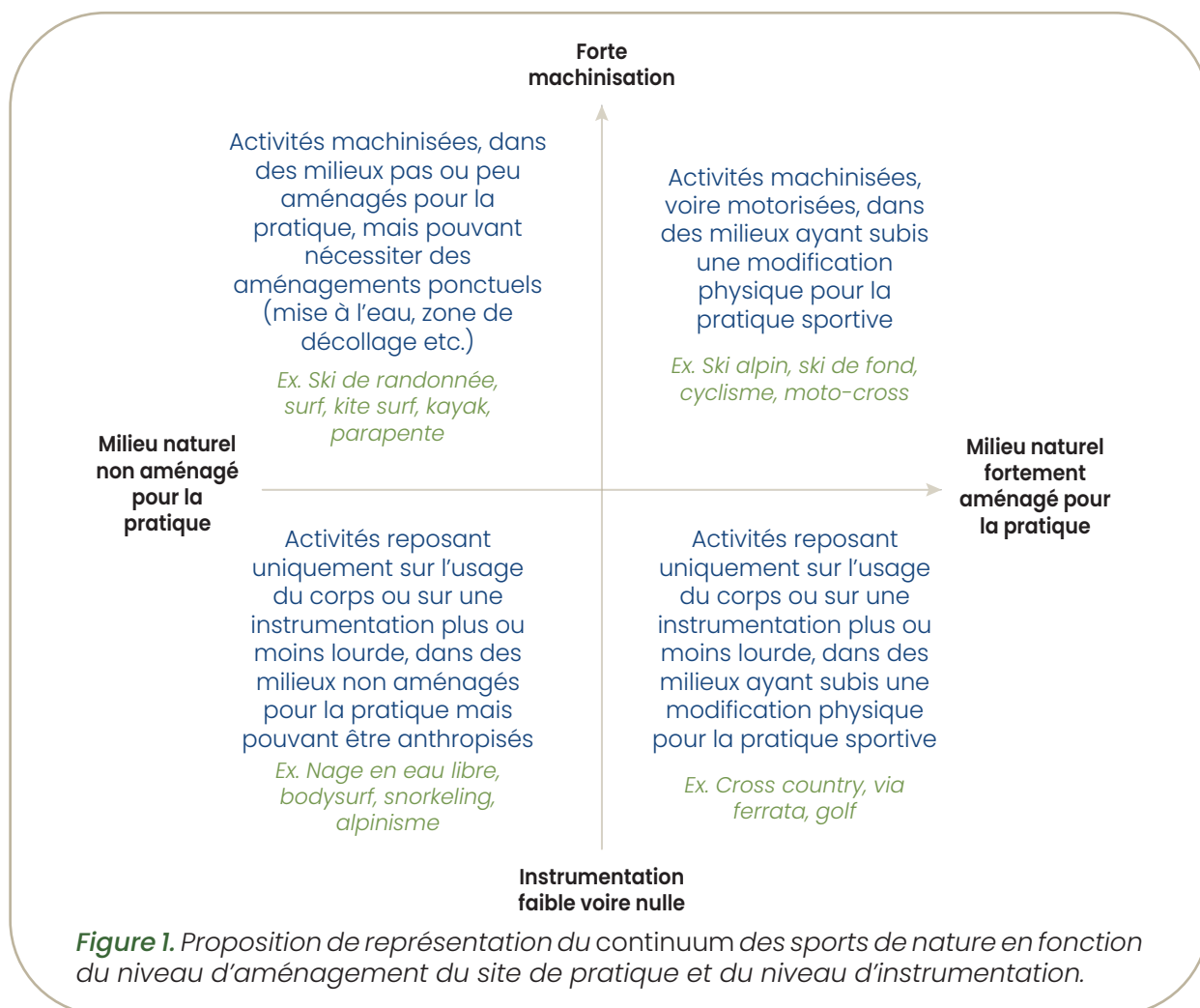
propriétés physiques ou biologiques, mais pour l'expérience qu'ils offrent et la façon dont ils sont vécus.

- Le niveau d'**instrumentation**, terme proposé par Christian Pociello (1981), fait référence à l'utilisation d'outils qui servent de **médiateurs entre les pratiquant-es et les milieux de pratique**. Ainsi, l'activité n'est pas instrumentée lorsqu'elle repose sur le **simple usage du corps** (body surf, randonnée, trail, etc.), instrumentée lorsqu'elle nécessite un « **outil** » (baudrier d'escalade, club de golf, etc.) et « **machinisée** », lorsqu'elle utilise un « **appareil véhiculant** » (surf, skis, planche à voile etc.), voire des « **engins utilitaires** » (bateau à voile, moto etc.). La **machinisation** induit une mise à distance du corps avec le milieu et « *diminue fondamentale-*

*ment l'engagement énergétique sur corps* ».

Dans le cadre du projet AVENTURE, nous définissons ainsi les sports de nature comme **un continuum d'activités se déroulant dans des milieux non-urbains, aménagés ou non, mais perçus comme naturels, auxquels les pratiquant-es doivent s'adapter en utilisant, ou non, un équipement spécifique**.

La figure 1 ci-dessous constitue une esquisse de ce *continuum* sur lequel la place d'une activité peut **fortement varier** en fonction du **type** ou des **modalités de pratique** : escalade de bloc, escalade de voie en site sportif équipé ou en terrain d'aventure non-équipé ; cabotage ou navigation hauturière ; ski de randonnée en domaine skiable ou hors domaine skiable, etc.



## En quoi les sports de nature peuvent-ils être analysés sous le prisme des inégalités environnementales ?

Maxime Rouzaut, Léna Gruas



D'après l'Observatoire des inégalités, il y a inégalité dès lors qu'une « *personne ou un groupe détient des ressources, exerce des pratiques ou a accès à des biens et services socialement hiérarchisés* », sous-entendu « *qu'une partie des autres ne détient pas* ».

En sciences sociales, le terme « **d'inégalités environnementales** » fait référence à des inégalités sociales ayant trait à l'environnement (Deldrève, 2015), qui « *peuvent se cumuler entre elles et s'imbriquent donc à d'autres formes d'inégalités socio-économiques ou de reconnaissance sociale* » (Deldrève, 2023). Ce terme émerge du courant de **l'environnemental justice**, née aux États-Unis dans les années 1980 dans le contexte de contestataires dénonçant les **inégalités raciales et sociales** face à l'exposition à la pollution et aux risques technologiques et environnementaux. En France, la notion apparaît au tournant des années 2000 (Cornut *et al.* 2007 ; Emelianoff, 2007 ; Deldrève & Candau, 2014) et a été consacrée

notamment par la Charte de l'environnement de 2005, qui reconnaît dans son article premier, « *le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ». Les études en sciences sociales sont destinées à les **objectiver et à mieux comprendre** les processus qui les produisent et reproduisent, et au sein desquels les **politiques publiques** ont une influence majeure (Deldrève & Candau, 2014).

Sur la base de ces évolutions, la littérature scientifique identifie actuellement au moins **cinq dimensions des inégalités environnementales** (Collectif « Classes vertes », 2024 ; Demoli & Llored, 2024). Si le concept d'inégalités environnementales n'est à l'origine pas lié aux sports de nature, nous postulons ici que ces activités agissent comme de **puissants révélateurs** d'au moins quatre des dimensions qui le sous-tendent. Nous détaillons ci-dessous les dimensions précitées et explicitons les liens avec les sports de nature et le projet AVENTURE.

(1)

Si la dimension fondatrice des concepts de justice et inégalités environnementales réside dans **l'inégale exposition aux risques, nuisances et pollutions** (Bullard, 1990), elle semble peu opérante pour l'analyse des sports de nature. En effet, dans la mesure où les pratiquant·es disposent généralement de ressources économiques leur permettant d'éviter les environnements dégradés, la fréquentation de ces sites semble davantage influencée par **des choix sportifs** (conditions météorologique propices à la pratique sportive sur un site eutrophisé par exemple) que par des **déterminants sociaux** (Fonléro, 2025). Cette hypothèse reste toutefois à consolider.

(2)

**Inégalités d'usages et d'accès aux espaces et aux biens naturels** (point développé dans la question 3, p. 12) : **l'éducation** reçue (familiale, scolaire, etc.), le volume de capitaux détenus (*cf. glossaire p. 11*), à l'image du **capital économique** (les revenus principalement), **culturel** (le niveau de diplôme) et **social** (les réseaux relationnels), conditionnent l'accès à la nature et à ses bienfaits (santé physique et mentale, bien-être). D'autres facteurs, comme **l'origine ethno-raciale, le genre, l'âge ou l'état de santé**, participent également au renforcement des inégalités. Des contraintes territoriales jouent également un rôle : freins d'accès aux espaces naturels, différences et déficit d'infrastructures de transport (depuis le domicile ou le lieu de travail), aménagement inégal du territoire, etc. Ainsi, les sports de nature **ne font pas l'objet d'un accès et d'un investissement équivalents pour tous les individus**.

(3)

**Inégale participation aux décisions environnementales** (question 4, p. 14) : les groupes sociaux (*cf. glossaire p. 11*) dotés d'un capital politique peuvent influencer la **mise à l'agenda des enjeux environnementaux** et l'encadrement des **usages légitimes** (*cf. glossaire p. 11*) de la nature. A l'inverse d'autres usages, comme ceux des classes populaires, restent marginalisés. Ces inégalités se reflètent dans les pratiques de nature : les **dispositifs de concertation** favorisent les usager·ères organisé·es et jugé·es légitimes, laissant peu de place aux usager·ères qui le sont moins voire pas du tout, ou encore dans la manière dont certains collectifs mobilisent leurs ressources pour **défendre leurs usages spécifiques de la nature**.

(4)

**Inégale contribution aux dégradations environnementales** (questions 5, p. 16 & 6, p. 19) : les pratiques sportives de nature sont à l'origine d'impacts directs/locaux sur les milieux naturels (érosion, dérangement de la faune, pollutions, etc.) et indirects/globaux sur le climat. Les effets environnementaux des pratiquant-es diffèrent selon les **modalités de pratique** (fréquence, cumul d'activités, renouvellement de l'équipement, transport vers les sites, etc.), qui varient eux-mêmes en fonction du **volume de capital** (économique et culturel en particulier). Autrement formulé, le fait de disposer d'importants moyens et de ressources se traduit par une empreinte écologique plus élevée : les classes aisées produisent en somme les impacts environnementaux les plus importants.

(5)

**Inégales capacités d'écologisation des styles de vie** (cf. glossaire p. 11) et de **préoccupation environnementale** (questions 6, p. 19, 7 p. 21 & 8, p. 24) : le degré et l'intensité du contact avec la nature, souvent construits dès l'enfance par la **socialisation** (cf. glossaire p. 11) primaire (à travers l'initiation par la famille), seraient susceptibles de renforcer, sous conditions (type d'activité, récurrence de la pratique en nature), la **préoccupation environnementale**. Ces effets dépendent des **classes sociales** (cf. glossaire p. 11) selon l'investissement consenti et la capacité à consacrer des ressources à la pratique (temps, argent, etc.), ainsi que la capacité à adopter des **comportements conformes aux normes éco-citoyennes** et à s'« écologiser ».

Multiplés usages du lac du Bourget : côte sauvage accessible uniquement depuis le lac (à gauche), plage aménagée du Bourget-du-Lac (à droite), Savoie (L. Gruas)



## Glossaire

**Capital** : la distinction entre différentes formes de capitaux exprime l'idée que les individus ne possèdent pas et n'héritent pas seulement d'un capital matériel, mais aussi d'autres types de capitaux dont ils peuvent tirer des avantages matériels ou symboliques.

- Le **capital économique** désigne aussi bien le patrimoine que les revenus ;
- Le **capital social** désigne le réseau de relations personnelles qu'un individu peut mobiliser quand il en a besoin ;
- Le **capital culturel** désigne l'ensemble des ressources culturelles dont dispose un individu, le plus souvent attestées par des diplômes.

**Classes sociales** : cette notion fait référence à trois catégories. (1) Les **classes aisées** qui regroupent les cadres supérieures, les chef-fes d'entreprise et les professions libérales, avec des revenus mensuels supérieurs à 3 119 euros pour une personne seule (données Insee 2023, après impôts et prestations sociales). (2) Les **classes moyennes** qui concernent les professions intermédiaires (professeur-es des écoles, infirmier-ères, technicien-nes, etc.), les chef-fes de petites et très petites entreprises, et les professions intellectuelles, avec des revenus entre 1 683 et 3 119 euros. (3) Les **classes populaires** qui désignent les employé-es et les ouvrier-ères, avec des revenus inférieurs à 1 683 euros.

Cette typologie établie sur l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle (PCS) et sur le revenu demeure discutable, car elle masque l'existence d'autres différences d'ordre économique (patrimoniale) et culturels au sein de ces classes.

**Distinction sociale** : ensemble des procédés qu'utilisent les individus pour **afficher une appartenance à un certain milieu social**. Les **goûts** et **pratiques** (sports, consommation, etc.) sont un

des procédés centraux. Ils ne sont pas aléatoires ou une simple question de préférences personnelles, mais chargés d'**enjeux de distinction**.

**Groupe social** : catégorie d'individus partageant des **caractéristiques communes** (genre, classe d'âge, origine ethno-raciale, lieu de vie, etc.), des interactions plus ou moins directes, une conscience d'appartenance à ce groupe et une reconnaissance par les autres membres.

**Socialisation** : processus par lequel un individu **apprend et intériorise** les normes et les valeurs des groupes sociaux auxquels il appartient. La socialisation se déroule tout au long de la vie, à travers la famille, l'école, les loisirs, les institutions, les médias ou encore le travail.

**Styles de vie** : ensemble de **goûts, pratiques** et **manières de vivre** propres à un individu ou à un groupe social. Ils reflètent les ressources dont chacun dispose ou maîtrise (argent, diplômes, savoirs, réseaux, etc.) ainsi que ses habitudes de vie, en articulant différents aspects du quotidien tels que les loisirs, la culture, l'alimentation, l'habillement.

**Usages légitimes** : pratiques considérées comme **acceptables ou valorisées par la société ou par certains groupes sociaux**, car elles respectent les règles et les normes en vigueur. À l'inverse, les usages illégitimes désignent des pratiques jugées inacceptables ou déviantes par rapport à ces règles et normes. Ces usages peuvent être **disqualifiés**, lorsque leur légitimité est remise en cause du fait d'une **faible reconnaissance sociale**. Articulée à la légitimité, la notion de **disqualification** permet de rendre compte des **rapports de pouvoir et des hiérarchies sociales** qui marginalisent certains usages ou populations.

## Quels groupes sociaux ont accès aux activités sportives et récréatives en nature ?

Maxime Rouzaut, Léna Gruas

Les recherches montrent que la fréquentation de la nature, tout autant que les activités qui y sont réalisées, recouvrent de **profondes inégalités sociales**. L'analyse des données de l'enquête déclarative *Les Français et la nature* (CGDD, 2020) proposée par Julien Gauthey *et al.* (2021), indique que la régularité de la fréquentation de la nature est largement influencée par le lieu de résidence, les revenus du foyer ou encore le niveau d'études. Les expériences de nature se construisent dès l'enfance (Vitores, 2025) et se traduisent par des inégalités de pratiques en nature à l'âge adulte. Les auteur·rices montrent aussi l'influence du genre sur les lieux fréquentés (forêts, rivières, espaces verts urbains etc.) et le type d'activités pratiquées. Certaines activités telles que la promenade, le jardinage ou l'élevage d'animaux, sont plutôt paritaires, tandis que d'autres sont essentiellement investies par les hommes, comme les activités de prédation ou les pratiques physiques et sportives de nature.



En dépit de leur développement dans une logique contre-culturelle et encore marginale au cours des années 1970 (Pociello, 1981 ; Loret, 1995), les pratiques physiques, sportives et récréatives de nature se sont aujourd'hui largement massifiées. Pourtant, l'accès à ces pratiques est **fortement différencié** au point de représenter un instrument de **distinction sociale** (Bourdieu, 1979). Si en 2020, 36 % de la population déclarait pratiquer au moins une activité dans un milieu naturel en France (Dietsch, 2021), celles-ci restent influencées par des déterminants sociaux, culturels et économiques (Müller *et al.*, 2025). Même si certaines activités paraissent plus abordables financièrement, à l'image de la course à pied ou de la randonnée, elles sont pourtant **l'apanage des catégories sociales favorisées** (Lefèvre & Raffin, 2023 ; Dietsch, 2021). Dès 1981, le sociologue du sport Christian Pociello avançait que le recours à des sources naturelles d'énergie (c'est-à-dire extérieures au corps et aux machines, telles que les vagues pour surfer, les thermiques pour voler, le vent pour avancer sur l'eau, etc.) serait une marque distinctive des individus dotés d'un capital culturel élevé, qui manifestent leur réussite sociale à travers leurs pratiques sportives.

D'autres critères ou variables structurent les inégalités de pratique. C'est notamment le cas du genre, puisque ces disciplines connaissent encore une **répartition différenciée entre hommes et femmes**. Par exemple, ces dernières sont plus présentes dans les pratiques dites « douces » ou encadrées, tandis

que les hommes dominent les activités plus techniques ou associées à la performance et à la prise de risque (Dietsch, 2021). L'âge constitue un autre facteur discriminant. Les jeunes adultes tendent à diversifier leurs pratiques et à cumuler les activités (phénomène qualifié d'« omnivorité »), tandis que les personnes plus âgées privilégient un choix plus restreint de sports de nature, généralement moins intensifs, comme la randonnée pédestre. S'ils ne sont pas exclusifs, ces choix sont à replacer à l'échelle des trajectoires de vie, de l'état de santé et du temps disponible, notamment à l'entrée dans la retraite (Müller *et al.*, 2025).

Les **conditions territoriales** sont tout aussi importantes à considérer. Les personnes habitant dans les zones rurales privilégient certaines pratiques (à l'image de la chasse, de la pêche, du VTT ou de la randonnée équestre) du fait de la proximité des espaces naturels. En revanche, les habitant·es des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) rencontrent plus de difficultés, en raison de l'éloignement géographique des sites naturels, de contraintes économiques et d'un moindre accès aux équipements dédiés et aux réseaux associatifs (Lefèvre & Raffin, 2023). Enfin, les questions de mobilité influencent de manière croissante l'orientation vers ces activités. L'accès aux sites de pratique reste majoritairement tributaire de l'usage de l'automobile, ce qui tend à exclure les publics disposant d'une moindre capacité de déplacement.

Derrière la représentation d'activités jugées comme « accessibles », les sports de nature apparaissent finalement comme **des espaces où se (re)jouent un ensemble d'inégalités**. Celles-ci

cristallisent plus largement les effets conjoints du milieu social, du genre, de l'âge, de l'état de santé et des territoires sur les conditions d'accès et de pratique. Par ailleurs, si la littérature anglophone a déjà analysé les liens entre sports de nature et assignation ethno-raciale (entre autres, Johnson *et al.*, 2001 ; Lee *et al.*, 2001 ; Roberts, 2015), cette dimension constitue un angle encore peu exploré en France (Sallenave, 2021 ; Claeys, 2017). Cette invisibilisation s'étend à d'autres rapports sociaux (orientation sexuelle, handicap), encore marginalement intégrés à l'analyse des profils de pratiquant·es.

À partir des données de l'INJEP (2020) issues de l'Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) des français·es, les recherches menées dans le cadre du projet AVENTURE montrent qu'un individu cumulant un ensemble de privilèges (homme de classe favorisée, de moins de 45 ans, en bonne santé, etc.) a **92 % de chances de pratiquer un sport de nature, contre seulement 0,8 %** pour une personne cumulant tous les désavantages (femme précaire, de plus de 65 ans, immigrée de première génération, en mauvaise santé, etc.). Ces écarts extrêmes entre les taux de participation renvoient à une **inégalité marquée dans l'accès et l'usage des espaces et biens naturels** (l'une des cinq formes d'inégalités environnementales citées p. 9).

Derrière ce qui pourrait apparaître comme des choix et des préférences individuelles, on repère **des causes et conditions structurelles** (position sociale, âge, genre, lieu de vie, socialisation dans l'enfance, etc.) qui sont à l'origine de ces inégalités.

## Par quels mécanismes certains groupes sociaux imposent-ils leurs usages de la nature au détriment des autres ?

Léna Gruas, Maxime Rouzaut

La littérature scientifique montre que les usages légitimes de la nature sont orientés par les groupes dominants, au sein des instances de gestion des espaces naturels, notamment protégés (Deldrève, 2015), mais aussi entre les usager·ères de ces espaces (Claeys, 2017 ; Thiann-Bo Morel, 2019). Cela illustre l'inégale **participation des groupes sociaux aux décisions environnementales** (p. 9).

Ludovic Ginelli *et al.* (2014) exposent à partir de l'exemple des Calanques, la manière dont le « bon usage » d'un espace naturel se construit à partir de normes héritées de l'élite urbaine marseillaise. Ces « bons usages » se sont institutionnalisés en intégrant la charte du Parc National. Celle-ci instaure un traitement inégal des usager·ères en n'autorisant certaines pratiques qu'à certains groupes historiques. De fait, les pratiquant·es organisées en groupes ou associations qui siègent dans les instances décisionnaires (parcs natio-

naux, commissions départementales des espaces, sites et itinéraires, etc.), ont tendance à **défendre leurs propres intérêts**. Qu'ils-elles soient perçus·es comme légitimes ou non, ces pratiquant·es disposent d'un pouvoir d'action plus important pour participer aux instances de concertation et y faire entendre leur voix. Dans le cas du Parc des Calanques, les chasseur·ses, initialement opposé·es au projet de parc, ont pu, à l'issue de négociations, obtenir une place dans la gouvernance et faire reconnaître certains de leurs usages traditionnels comme « éco-compatibles » et ont acquis le droit d'être accompagné·es de leur chien (pratique pourtant interdite par ailleurs). Ceci illustre une proximité historique entre certains types de **chasse, le pouvoir et les institutions** (Chamboredon *et al.*, 2019). Toujours à partir du cas du Parc National des Calanques, Valérie Deldrève et Jacqueline Candau (2014) montrent que la légitimité à prendre part aux processus décisionnels dépend plus d'un



Plaisance à la voile dans le Parc National des Calanques (L. Gruas)

accord autour de « l'esprit des lieux » que de **préoccupations écologiques proprement dites**. Cet accord est partagé par les acteurs et actrices investissant ces instances, ce qui « [reconnaît] *comme légitimes les usages "visibles", organisés, et à dévaloriser les pratiques des plus modestes* ». Dans ce contexte, certaines pratiques culturelles et récréatives, (en l'occurrence les pratiques populaires de sociabilité des familles résidant dans les quartiers riverains) tendent à être **minorées** et considérées comme des **sources de surfréquentation et de nuisances environnementales**.

Pierre Mercklé *et al.* (2024) illustrent l'emploi du bon usage ou de la pratique légitime parmi les groupes de pratiquant·es à travers l'analyse des refuges de montagne. Ceux-ci représentent des lieux de tension entre usages parfois opposés : les activités de randonnée, principalement **investies par des classes urbaines favorisées, y sont considérées comme légitimes**, tandis que la pêche, plutôt associée aux classes populaires locales, est moins considérée. Dans le même ordre d'idée, Alice Nikolli *et al.* (à paraître) soulignent que la baignade dans les lacs de montagne semble être attribuée dans les discours publics

(presse, réseaux sociaux - voir capture d'écran ci-dessous) à un « nouveau public », qui ne respecterait pas les « codes de la montagne ». Les résultats de l'enquête ne confirment pourtant pas l'idée que cette pratique soit liée à un profil sociodémographique spécifique, ou une façon particulière de fréquenter la montagne. Enfin, Cécilia Claeys (2017) identifie des tensions similaires en Guadeloupe, où l'investissement récent du littoral par des métropolitain·es s'accompagne de la **reconnaissance de nouvelles activités nautiques**, comme le surf, le windsurf ou la plongée, alors que les pratiques locales traditionnelles, telles que la pêche artisanale, les usages thérapeutiques du sable et de l'eau chaude ou les pique-niques familiaux, sont stigmatisées et disqualifiées.

En définitive, la reconnaissance institutionnelle des sports de nature **ne saurait être considérée comme neutre** (Claeys-Mekdade, 2001). Elle dépend de l'origine sociale des pratiquant·es, de leur proximité avec les codes, les goûts et les normes reconnues par les institutions. Cette reconnaissance met au jour des **rapports de pouvoir autour des usages**, qui dépassent des considérations strictement environnementales.

## **Reportage « Ils veulent une nature Côte d'Azur » : dans le Mercantour, la biodiversité dérangée par les touristes en crocs**



Le paradis sauvage des Alpes-Maritimes, traversé ce vendredi 19 juillet par le Tour de France, est devenu un spot ultra-prisé où les vacanciers en claquettes croisent les randonneurs assidus. Ses gardiens sont à la recherche d'un équilibre entre nécessité de retombées économiques et épanouissement du vivant.

Capture d'écran du site de Libération, article du 19/07/2024, N. Guérineau de Lamérie

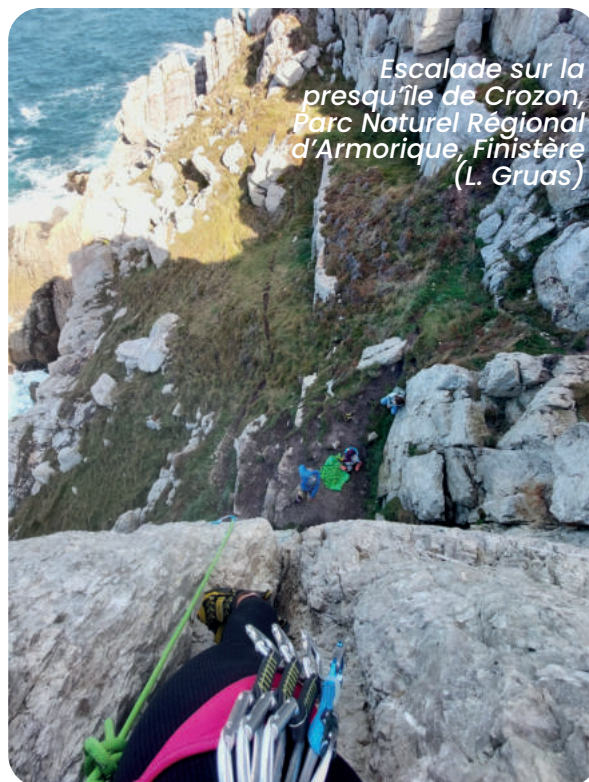
## Quels sont les impacts des sports de nature sur l'environnement et la biodiversité ?

Léna Gruas, Maxime Rouzaut

Les sports de nature génèrent des impacts environnementaux de deux ordres. Ceux-ci participent de l'**inégalité contribution aux dégradations environnementales** (cf. p. 9).

Les **impacts indirects, ou globaux**, renvoient aux émissions de CO<sub>2</sub> liées à la production et l'acheminement du matériel requis pour nombre de pratiques ainsi qu'à l'innovation constante poussant à un renouvellement régulier des équipements (Subie *et al.*, 2009). Les impacts sont aussi liés aux usages croissants du numérique (Lesné *et al.*, 2025) : cycle de vie du matériel et consommation énergétique. Les déplacements, souvent peu compatibles avec les mobilités douces, sont également une source d'émissions de gaz à effet de serre (voiture individuelle, avion). Les travaux de Wicker (2017 ; 2019) menés en Allemagne, montrent que l'empreinte carbone moyenne annuelle d'un.e sportif.ve est d'environ 844 kg eqCO<sub>2</sub>, mais qu'elle atteint 1 455 kg chez les pratiquant.es de sports de nature, avec des moyennes particulièrement élevées pour des activités comme la plongée (2 841 kg), le golf (2 195 kg) ou le surf (2 074 kg). Cette empreinte est d'autant plus élevée que les pratiquant.es sont **expérimenté-es, très investi-es, mobiles et socialement favorisé-es** : plus de compétitions, plus de voyages lointains, plus d'équipements, et un recours accru à l'avion (Grofelnik *et al.*, 2023 ; Thormann & Wicker, 2021).

Les **impacts directs, ou locaux**, correspondent aux effets produits lors du contact immédiat avec les milieux natu-



rels sur les écosystèmes et la biodiversité. Du point de vue de la biologie et de l'écologie, ces impacts sont renseignés de longue date par la littérature scientifique nord-américaine (Ittner *et al.*, 1979 ; Boyle & Samson, 1985 ; Knight & Cole, 1995 ; Newsome & Davies 2009 ; Huddart & Stott, 2019). En France, la recherche sur les effets des activités de nature sur les milieux physiques et biotiques s'est progressivement développée au cours des années 2000 (Mounet, *et al.*, 2000 ; Mounet *et al.*, 2004 ; Peuziat, 2005 ; Blanc *et al.*, 2006 ; Le Corre, 2009).

Pour représenter de manière synthétique ces effets, nous pouvons nous appuyer sur le **modèle conceptuel des impacts écologiques des activités de nature** (cf. figure 2, p. 18) proposé par Christopher Monz *et al.* (2009). Ils

identifient trois sources principales d'impacts et leurs conséquences :

**(1) Le taux de fréquentation** fait fortement varier la pression sur les milieux physiques et sur la faune sauvage : plus un site est fréquenté, plus les impacts sont importants (Jula & Voiculescu, 2022).

**(2) Les impacts varient également en fonction du type d'activité.** La chasse dérange par exemple plus la faune que les activités touristiques (Marchand *et al.*, 2014) et la course à pied dérange davantage que la randonnée pédestre (Lethlean *et al.*, 2017). Les milieux physiques sont par ailleurs inégalement affectés par le type d'aménagements et d'infrastructures nécessaires aux activités (ports, remontées mécaniques, parkings, mouillages, balisage, etc.).

**(3) Enfin, la distribution spatiale et temporelle de la fréquentation** génère différents facteurs de stress. Par exemple, Pascal Marchand *et al.* (2025), montrent que les événements de trail sur des sentiers de montagne ayant lieu en début de saison de reproduction, dérangent davantage les ongulés que des événements cyclistes sur route traversant les mêmes lieux plus tard

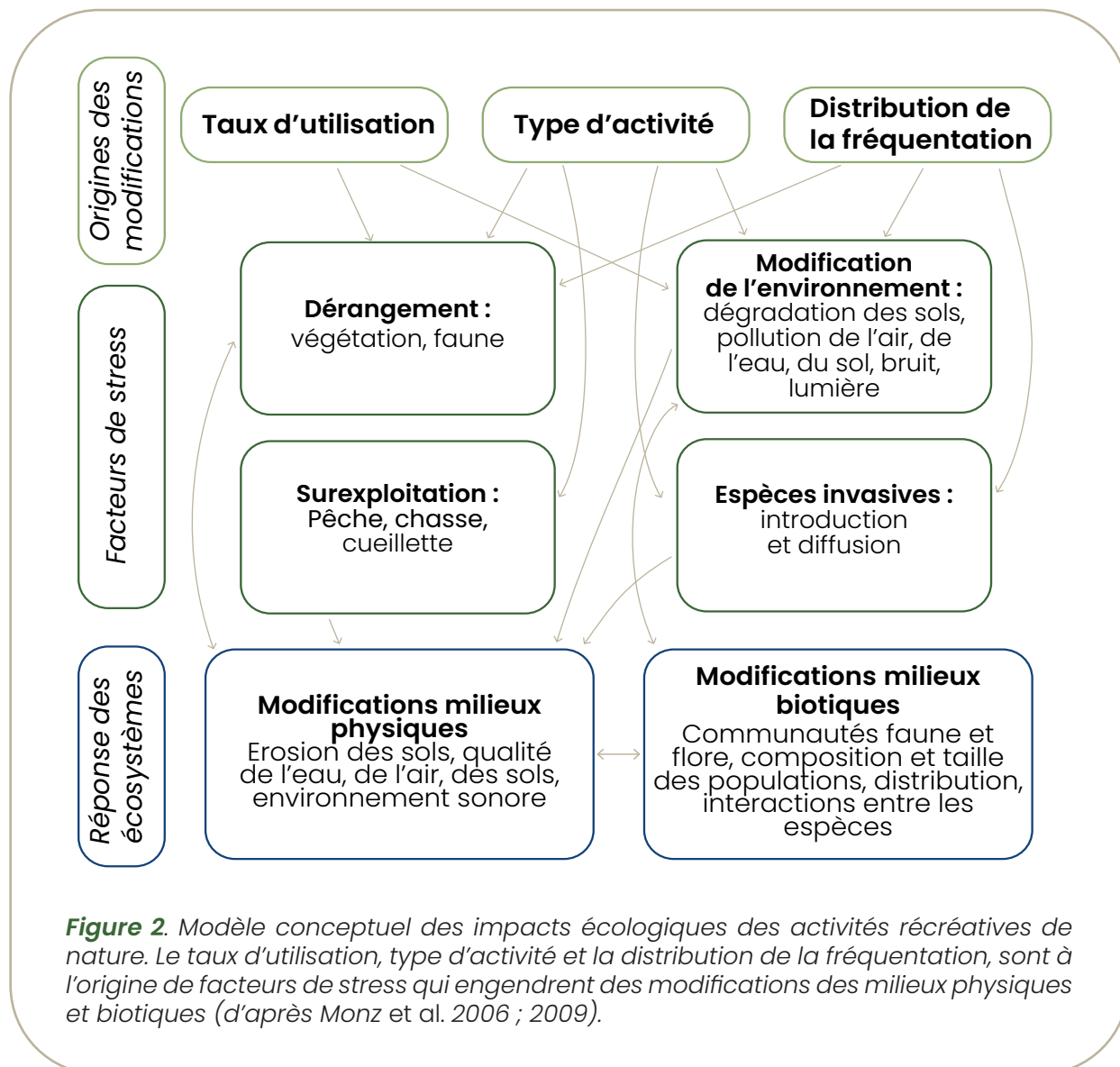
dans la saison. De manière générale, les pratiques imprévisibles (sortie des sentiers, fréquentation nocturne, pratiques hivernales), comme prévisibles, façonnent le paysage de la peur des espèces sauvages (Courbin *et al.*, 2022 ; Duparc *et al.*, 2017).

Dans une perspective complémentaire à celle de Christopher Monz *et al.* (2009), Jean-Pierre Mounet *et al.* (2004) classent ces impacts en **quatre grandes catégories** :

- Le piétinement ;
- Les modifications du recouvrement de la végétation et de la composition floristique ;
- Le dérangement de la faune sauvage ;
- Les impacts relevant d'aspects sanitaires (ordures, déchets organiques, atteinte à la qualité de l'eau) ou représentant des nuisances purement anthropocentrées (paysage, bruit, etc.).

En parallèle des travaux en écologie précités, des courants ancrés dans les sciences sociales de la conservation s'intéressent à la façon dont les **pratiquant-es perçoivent, et prennent en compte ces impacts.**





## Comment les pratiquant-es perçoivent et intègrent-ils-elles les impacts environnementaux de leurs activités et les politiques de conservation des espaces protégés ?

Maxime Rouzaut, Léna Gruas



La manière dont les pratiquant-es d'activités récréatives et sportives de nature **perçoivent le dérangement de la faune sauvage** a fait l'objet d'un certain nombre d'études (Taylor & Knight, 2003 ; Sterl *et al.*, 2008 ; Cornelisse & Duane, 2013 ; Le Corre *et al.*, 2013 ; Haukeland *et al.*, 2013 ; Levêque *et al.*, 2015 ; Gruas *et al.*, 2023 ; Colombelli-Négrel & Costello, 2025, pour n'en citer que quelques-unes). Une revue de cette littérature, publiée en 2020 (Gruas *et al.*), montre que dans 43 % des publications, les enquêté-es n'ont en majorité pas conscience que leur pratique personnelle peut déranger. Si les pratiquant-es sont généralement conscient-es que l'activité qu'ils et elles pratiquent peut déranger la faune, la reconnaissance de leur propre responsabilité est limitée. Ces travaux, mis en regard avec les publications portant sur le dérangement de la faune du point de vue de l'écologie (Boyle & Samson, 1985 ; Larson *et al.*, 2016 ; Steven *et al.*,

2011), mettent en évidence un décalage persistant entre les conséquences des pratiques sur la faune sauvage (**la contribution aux dégradations environnementales**, cf. p. 9) et la perception qu'en ont les pratiquant-es : **la faune est fréquemment perçue comme moins affectée qu'elle ne l'est en réalité.**

Au-delà des effets portant sur la faune sauvage, Le Corre *et al.* (2018) montrent dans une étude menée auprès de 1 000 pratiquant-es de sports de nature en France, que si 78 % d'entre eux-elles estiment que les autres usager-ères génèrent des impacts sur les espaces naturels fréquentés, seulement 26 % estiment avoir personnellement des effets négatifs sur la nature. Cette conscience est plus largement **modulée par le type d'activités pratiquées et les territoires qui les accueillent** (Le Corre *et al.*, 2018, 2024). D'après une étude menée au Canada Atlantique (Stackhouse *et al.*,

2023), les activités de loisirs dites appréciatives, comme la randonnée pédestre ou l'observation d'oiseaux, augmentent la probabilité de percevoir la dégradation de la qualité de l'environnement, de l'eau et des espaces verts. Elles orientent la sensibilité environnementale des individus, laquelle se situe sur une échelle allant d'une posture écologiquement antagoniste (caractérisée par une faible sensibilité, voire une opposition aux normes et injonctions pro-environnementales), à une posture écologiquement solidaire, associée à une conscience élevée et à des pratiques écocitoyennes. *A contrario*, les activités plus intrusives (comme le VTT, la chasse ou la pêche) génèrent des impacts perçus comme importants. Pour autant, ces **pratiquant-es minimisent souvent leur contribution aux dérangements** et à la dégradation des sols par rapport à d'autres activités jugées plus dommageables, telles que l'équitation ou les loisirs motorisés (Heer *et al.*, 2003).

Enfin, la perception et l'intégration des impacts environnementaux se reflètent dans le rapport à la réglementation encadrant les activités et les espaces de pratique. En premier lieu, s'impose le constat que les réglementations sont souvent peu connues des pratiquant-es

(Cosquer *et al.* 2019 ; Gruas *et al.* 2022) mais que ces connaissances peuvent être élevées lorsque les pratiques sont encadrées (Le Corre *et al.*, 2021). Les travaux de recherche révèlent que si les usager-ères des espaces protégés expriment globalement leur soutien au renforcement des dispositifs législatifs, l'acceptation de ces règles est variable. Alix Cosquer *et al.* (2019) montrent que les femmes et les jeunes se disent plus favorables à une réglementation contraignante que les hommes et les personnes plus âgées. **L'acceptation est aussi fortement influencée par la proximité géographique** et l'attachement au territoire. Les résident-es locaux-ales (bien que possédant une meilleure connaissance du milieu) manifestent une attitude plus critique envers les restrictions que les visiteur-ses plus lointain-es (Gundersen *et al.*, 2015 ; Cosquer *et al.*, 2019 ; Gruas *et al.*, 2022). Enfin, les facteurs liés à la pratique sportive jouent aussi un rôle important. Les pratiquant-es les plus expérimenté-es, à la recherche de sensations ou d'engagement technique, se montrent **plus réticent-es aux limitations d'accès** que celles et ceux qui privilégient une approche plus contemplative (Hardiman & Burgin, 2010 ; Gruas *et al.*, 2022).



## Les sports de nature modifient-ils les rapports à l'environnement des pratiquant-es ?

Léna Gruas, Maxime Rouzaut

Alors que l'IPBES (2019) désigne la « déconnexion » à la nature comme l'une des causes de perte de biodiversité, la pratique d'un sport de nature peut être perçue comme un levier de « reconnexion ». Ainsi, émerge des discours médiatiques, des politiques publiques et des propos des sportif-ves, l'hypothèse selon laquelle la pratique de sports nature influencerait positivement et parfois même automatiquement les « **rappports à l'environnement** ».

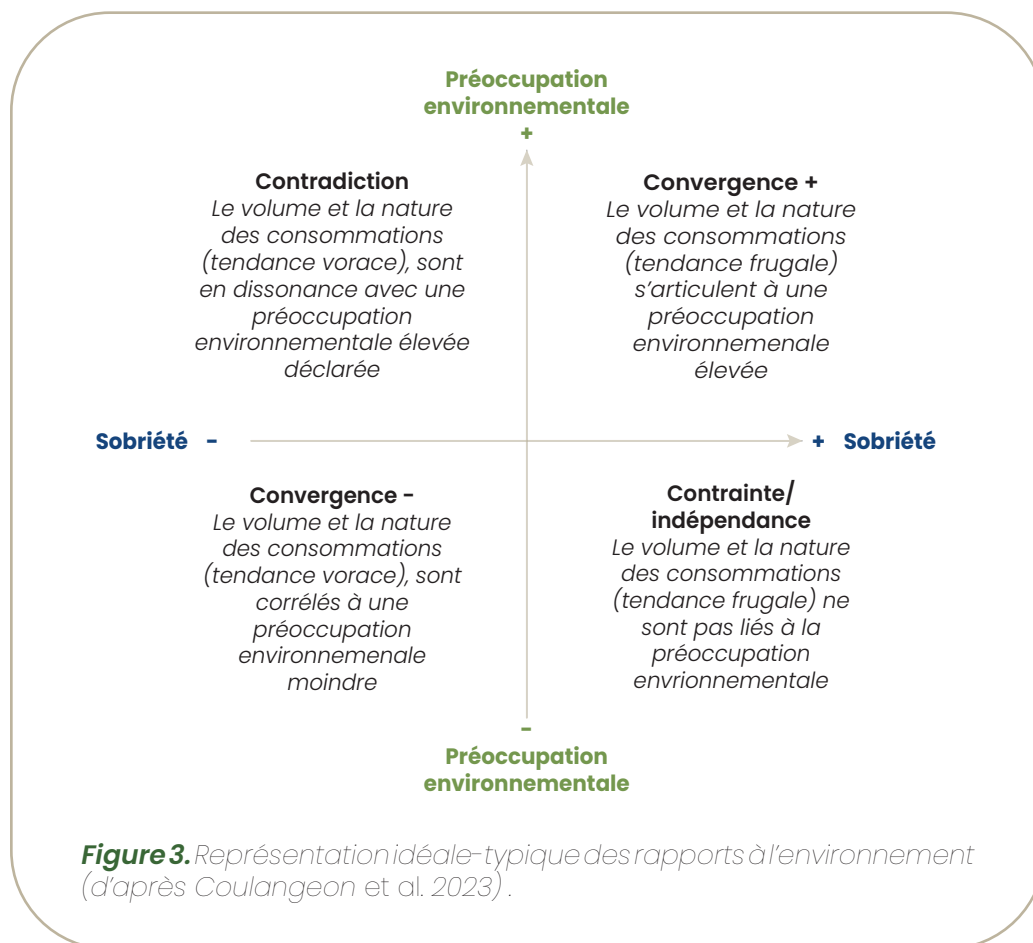
Ce terme renvoie ici à une double dimension (représentée dans la figure 3 ci-dessous) :

- Une dimension symbolique et cogni-

tive, la **préoccupation environnementale**, qui touche à la conscience, aux valeurs, aux croyances, aux attitudes à l'égard de l'environnement, de la conservation ou encore du changement climatique

- Une **dimension comportementale** ancrée dans les pratiques de consommation et de sobriété : « éco-gestes », pratiques pro-environnementales liées à la mobilité ou l'alimentation, etc. (Coulangeon et al., 2023).

À l'échelle des individus, ces dimensions peuvent, dans un sens comme dans l'autre, **converger, ou rentrer en contradiction**.





Différents registres explicatifs sont mobilisés pour justifier une **conscience plus aigüe** des enjeux environnementaux chez les pratiquant·es de sports de nature. Un premier registre fait référence aux **expériences vécues** (sensorielles, affectives et incarnées) lors de pratiques corporelles en nature (nager, glisser, flotter) qui permettraient de développer une forme d'**empathie environnementale** (Evers, 2009 ; Humberstone, 2011 ; Olive, 2022). Un second registre de discours repose sur l'idée de « **témoins privilégié·es** » des effets de la crise écologique. Dans les médias par exemple, des alpinistes, surfeur·ses ou navigateur·rices déclarent avoir développé une préoccupation environnementale à partir d'une expérience directe et régulière : constater par eux·elles·mêmes les effets du changement climatique ou de la pollution sur leurs lieux de pratique. Marie-Charlotte Iratzoquy, athlète en ski alpinisme déclare par exemple : « *Contrairement à d'autres disciplines, on voit très concrètement les impacts du changement climatique. Nous sommes tous les jours au contact de la nature, on ne peut pas ne pas voir qu'elle change* » (ABlock!, 03/12/2024). D'un point de vue sociologique, le caractère universel de ces explications mérite d'être nuancé et

mis en balance avec les **déterminants sociaux** qui produisent des **inégalités d'accès à la nature** récréo-sportive (cf. question 3 p. 12) et d'**écologisation des styles de vie** (cf. question 8 p. 24).

Par ailleurs, se pose également la question de la manière dont le contact avec la nature, et la préoccupation environnementale qu'il générerait, **se traduisent par des comportements pro-environnementaux**, qu'ils soient individuels (recycler, réduire sa consommation) ou collectifs (militantisme et activisme). La littérature en psychologie et psychologie sociale fait apparaître une corrélation positive entre la connexion à la nature et les comportements pro-environnementaux (Whitburn *et al.*, 2020 ; Mackay & Schmitt, 2019). Cette corrélation s'observe dans les loisirs en nature (Kil *et al.*, 2014 ; Martin *et al.*, 2020) qui plus est lorsque les pratiques débutent dès l'enfance (Rosa *et al.*, 2018). L'attachement au lieu développé au cours des activités en nature jouerait aussi un rôle important. Par exemple, des visites répétées à un site favoriseraient des comportements respectueux de l'environnement (Uesugi & Kudo, 2020), notamment dans les espaces protégés (Halpenny, 2010 ; Ramkissoon *et al.*, 2012).

Pour autant les préoccupations environnementales revendiquées **coexistent souvent avec des pratiques ayant un impact environnemental délétère**. On observe alors une contradiction pouvant être qualifiée d'« **ironie écologique** ». Dans le cas du surf en Norvège, Tommy Langseth et Adam Vyff (2021) montrent que les pratiquant-es peuvent se dire sensibles à la nature tout en générant d'importantes émissions de CO<sub>2</sub> par leurs voyages. Selon les chercheurs, même si ces valeurs peuvent être considérées comme opposées, les surfeur-ses doivent concilier l'exploration et l'aventure avec le respect de l'environnement, : deux aspects qui participent pleinement de l'identité du surf. Cette ironie écologique se retrouve dans l'exemple de l'industrie du ski. Celle-ci est directement touchée par le changement climatique, alors même qu'elle est largement émettrice de gaz à effet de serre, et dépendante des émissions de CO<sub>2</sub> des skieur-ses pour

leur mobilités vers les stations de sports d'hiver. Mark Stoddart (2011) montre que les skieur-ses sont particulièrement conscient-es de cette « ironie » ou du moins de cette contradiction, mais continuent pour autant d'utiliser leurs véhicules personnels.

Ainsi, le lien positif supposé entre **pratiques sportives en nature et comportements écologiques doit être nuancé**. Comme le souligne une étude récente (Høyem, 2020), les loisirs en milieu naturel dépendent d'une réflexion plus large sur la relation entre l'être humain et la nature. La pratique de sport de nature **n'encourage pas automatiquement et mécaniquement** les préoccupations et comportements pro-environnementaux. Ces **capacités d'écologisation** (cf. p. 10) sont par ailleurs inégalement distribuées parmi les pratiquant-es.



## L'écocitoyenneté : comme les sports de nature, l'affaire des groupes sociaux favorisés ?

Maxime Rouzaut, Léna Gruas

Le sport n'échappe pas aux discours politiques de verdissement portés par les institutions nationales et internationales, en particulier à travers les grands événements sportifs. Celles-ci véhiculent une série d'**injonctions à des « éco-gestes »** ou à l'**« écocitoyenneté »**, dont le potentiel de transformation s'avère limité. Plus largement, elles fonctionnent comme des marqueurs de distinction sociale, le plus souvent appropriés par les classes dominantes (Comby, 2024 ; Dubuisson-Quellier, 2024). Selon Ginsburger (2020), l'écocitoyenneté désigne des politiques publiques qui enjoignent les individus à conformer leurs modes de vie et de consommation à des normes institutionnelles, sans remettre en cause le modèle productiviste et capitaliste. La réception de ces injonctions par les individus dépend de leurs capacités à transformer leurs habitudes. Celle-ci est conditionnée par des **contraintes matérielles, sociales et éducatives**. Le degré de littératie écologique (Stone & Barlow, 2005), c'est-à-dire la capacité des individus à comprendre, analyser et hiérarchiser les enjeux environnementaux afin d'agir de manière informée, joue un rôle important également.

La notion d'« éco-habitus » (Carfagna, 2009) désigne une reconfiguration des goûts des classes supérieures vers une valorisation sociale de la conscience écologique par appropriation de comportements plutôt attribués aux classes sociales les moins dotées culturellement et économiquement. Par exemple, il s'agit de valoriser des

pratiques de sobriété qui peuvent être subies par ces groupes sociaux (économies d'énergie, mobilités douces, consommation locale, etc.), ceci dans une perspective de distinction sociale. L'éco-habitus témoigne aussi de goûts et de pratiques considérées comme légitimes au sein des classes supérieures (trier ses déchets, acheter des produits durables, posséder des véhicules hybrides), tout en créant un **paradoxe** puisque ces mêmes groupes ont des **modes de vie à fort impact environnemental** (se déplacer fréquemment en avion, posséder plusieurs voitures, occuper de grandes résidences énergivores) et que certaines pratiques (comme se déplacer à vélo électrique) viennent s'ajouter à un mode de vie déjà coûteux plutôt que de remplacer d'autres usages (Comby, 2024 ; Coulangeon *et al.*, 2023).

Ces mécanismes peuvent être mobilisés pour analyser les comportements associés aux sports de nature. S'intéressant au ski de randonnée, Gruas *et al.* (2025) soulignent par exemple qu'au sein des catégories sociales aisées, l'adoption d'éco-gestes (achat de produits alimentaires locaux et biologiques, réduction des consommations énergétiques etc.), associée à la pratique de sports de nature en milieu non-aménagé, renforce une logique d'accumulation constitutive d'un **marqueur de distinction sociale**. Ces constats illustrent la manière dont les groupes sociaux disposent d'**inégaux capacités d'écologisation des styles de vie** (cf. p. 10).

Randonneurs à ski en Lauzière, Savoie (F. Baudry)



L'écocitoyenneté s'inscrit dans un contexte politique qui vient à faire reposer la **responsabilité** des problèmes climatiques et environnementaux, **principalement sur les citoyen·nes** plutôt que sur les institutions et les entreprises polluantes. Des citoyen·nes, qui **n'ont pas tous·tes les mêmes ressources pour s'en saisir** en fonction de leur milieu social. Jean-Baptiste Comby (2015) montre en effet que les classes populaires sont tenues volontairement à distance des questions de gouvernance de la question écologique et des circuits de décision. À ce propos, Léa Billen (2023) rappelle que ces populations, régulièrement décrites comme indifférentes à l'écologie, développent pourtant des modes d'action fondés sur la débrouillardise et la sobriété, parfois contrainte économiquement, qui renforcent le lien social et constituent une critique implicite de la norme consumériste. De fait, l'éco-citoyenneté apparaît à la fois

comme un **idéal promu par les institutions et comme une pratique socialement située**, étroitement dépendante des ressources disponibles et des vulnérabilités de chacun·e face aux effets du changement climatique.

D'un point de vue sociologique, il apparaît donc nécessaire de compléter et parfois de nuancer les résultats des approches de psychologie sociale cités précédemment (question 7 p. 21). Il s'agit notamment d'insister sur le **double lien entre la réalisation d'éco-gestes et la recherche de distinction sociale**, d'un côté, et l'articulation entre consommation durable et pratiques de nature, de l'autre. En effet, alors que la psychologie sociale explique les comportements à partir de processus psychologiques et cognitifs individuels, la sociologie, dans ce cas, met l'accent sur des inégalités structurelles au regard des ressources et des caractéristiques propres aux différents groupes sociaux.

## Comment le projet AVENTURE contribue-t-il à approfondir les connaissances sur les inégalités environnementales dans les sports de nature ?

Maxime Rouzaut, Léna Gruas

A vélo dans les Abers, Finistère (L. Gruas)



Dans le prolongement des notions et travaux présentés ci-dessus, le projet **AVENTURE** poursuit un double objectif :

- D'une part, documenter les conditions d'accès, d'usage et d'engagement dans ces pratiques ;
- D'autre part, analyser leur contribution à la production et reproduction d'inégalités socialement situées dans les rapports à l'environnement.

Le projet repose sur l'hypothèse que les inégalités environnementales se construisent à l'intersection de comportements et de pratiques hétérogènes, et parfois même opposées, qui relèvent à la fois des loisirs sportifs et de la vie quotidienne. Elles constituent des **marqueurs des styles de vie des classes moyennes et dominantes**, dans un contexte de renforcement des injonctions à la conversion écologique (Coulangeon *et al.*, 2023). Ces pratiques (sportives et environnementales) méritent d'être appréhendées conjointement, car elles

**s'imbriquent, se renforcent ou entrent en tension** au sein de configurations plus larges, déterminées par une pluralité de trajectoires individuelles (Lahire, 2016), de normes écocitoyennes et de contextes d'action.

Afin d'en rendre compte, l'analyse s'effectue à deux niveaux. Le premier est **structurel**. Il renvoie aux appartenances de classes et aux cadres de socialisation familiaux, scolaires, professionnels, relationnels et médiatiques. Le second niveau est **individuel**. Il porte sur les perceptions, les interprétations et les justifications qui donnent sens aux pratiques sportives et environnementales. Il s'intéresse aussi aux modalités selon lesquelles les **dispositions écologiques** circulent, se transfèrent ou, au contraire, se cloisonnent entre le domaine sportif et d'autres dimensions de la vie quotidienne, comme les mobilités, les habitudes de consommation ou la gestion du temps libre.

Le projet s'organise ainsi autour de trois axes de recherche :

- (1) L'accès socialement situé aux sports de nature et aux espaces naturels ;
- (2) Les discours, représentations et dispositions écologiques des pratiquant-es ;
- (3) Les impacts environnementaux des pratiques sportives et des styles de vie qui leur sont associés, ainsi que les tensions qu'ils cristallisent.

Pour traiter ces axes, nous privilégions une approche interdisciplinaire en sciences sociales qui articule des méthodes de récolte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives. Concrètement, la **phase quantitative** concerne l'axe 1. Elle repose sur l'exploitation secondaire de la base de données de l'ENPPS (12 034 réponses, pondérées de manière à être représentatif-ves de la population française). L'analyse s'appuie notamment sur le cadre théorique de l'intersectionnalité proposé par Kimberlé Crenshaw (1989). Cette approche vise à dévoiler la manière dont les individus situés à l'intersection de plusieurs rapports de domination (genre, âge, origine migratoire, classe sociale, état de santé, etc.) **sont exclus des pratiques sportives de nature** ou du moins de certains sports et/ou de certaines modalités de pratique.

La **phase qualitative** concerne les axes 2 et 3 du projet. Elle s'appuie sur des entretiens semi-directifs et des observations de terrain (réalisés auprès de pratiquant-es de France métropolitaine, dans des territoires variés, pouvant pratiquer tous types de sports de nature). Entre autres, elle mobilise l'approche par les styles de vie (Coulangeon, 2004), dont l'objectif est de rendre compte des mécanismes de transmission des goûts

et des pratiques, au sein des familles comme des réseaux de sociabilité, sportifs ou encore militants. Cette grille de lecture constitue un prisme intéressant pour interroger le **rôle de l'imaginaire écologisé des sports de nature** et la manière dont ils influencent, ou non, les pratiques environnementales du quotidien. De cette façon, nous entendons mieux appréhender les conditions dans lesquelles **l'investissement dans des pratiques sportives de nature et les dispositions écologiques individuelles convergent ou se contredisent**. Une attention particulière sera portée aux processus par lesquels les contradictions sont rendues visibles, atténuées ou neutralisées.

L'objectif final du projet est de proposer une analyse fine des **inégalités environnementales au prisme des sports de nature**.



## En quoi l'analyse des pratiques sportives de nature et des inégalités environnementales constitue-t-elle un enjeu pour la mise en œuvre et l'orientation des politiques publiques ?

Julien Gauthey, Nicolas Le Corre

La France dispose d'**atouts structuraux majeurs** pour le développement des activités physiques et sportives en nature : diversité des milieux et des écosystèmes, infrastructures sportives, transport et hébergement, importance des acteurs professionnels, nombreux relais institutionnels. Du point de vue des politiques publiques, ces activités se situent au croisement de **différents types d'enjeux** qu'il s'agit de concilier à plusieurs échelles d'intervention de l'action publique (supra-nationale, nationale, locale) :

- **Santé publique** : favoriser la santé par la pratique sportive ;
- **Économie et attractivité des territoires** (valeur ajoutée et emplois pour les territoires), **développement de filières économiques** dans le tourisme et les loisirs ;
- **Aménagement du territoire** : par exemple structuration et accessibilité aux sites de pratique ;
- **Préservation de l'environnement et de la biodiversité** ;
- **Adaptation au changement climatique**.

Dans ce contexte, il convient de préciser que si les **inégalités environnementales ne sont pas identifiées comme un problème public à part entière** (par exemple à travers un cadrage clair de l'action publique environnementale ou sportive), elles imprègnent ces grands enjeux, de façon variable et indirecte,

ici et là, selon les ministères. Plusieurs raisons plaident **en faveur d'une meilleure intégration** des inégalités environnementales pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques en la matière.

### ***Un besoin de connaissances partagé sur les publics pratiquant des sports en nature***

De manière générale, on peut considérer que les inégalités environnementales sont indirectement questionnées par les administrations publiques (dans les domaines du sport, de la biodiversité, du tourisme, de l'aménagement) dès lors qu'elles expriment un besoin de mieux connaître les publics pratiquant un sport de nature (PNRSN, 2015). En effet, la progression des pratiques autonomes et non fédérées (randonnée, trail, VTT, stand up paddle, ski de randonnée, escalade non encadrée, etc.) et la diversification apparente des profils des pratiquant·es et des lieux de pratique rendent indispensable le développement d'enquêtes et d'analyses dédiées face à des données encore aujourd'hui hétérogènes et/ou partielles. Force est de constater que les [données issues des licences fédérales](#) ne suffisent plus à appréhender la réalité des usages.

Les politiques publiques visant à encourager la pratique sportive de nature ou à répondre aux enjeux de biodiversité s'efforcent à poser des questions du type : **qui pratique quoi, où, quand et comment ?** L'identification des profils sociodémo-

graphiques (âge, genre, origine sociale, géographique, etc.) ou encore l'analyse des motivations, des leviers, mais aussi des freins à la pratique sportive en nature sont, pour les autorités publiques, autant de moyens de mieux penser et de calibrer les instruments (réglementaires, incitatifs, informationnels, promotionnels) mobilisables pour **décliner leurs actions dans les différents champs de l'action publique** (campagnes de santé publique liées au sport, amélioration de l'accessibilité aux espaces publics, adaptation des actions de conservation de la nature, diffusion adaptée de l'information aux pratiquant-es dans le cadre des programmes de sensibilisation à l'environnement, etc.).

Les travaux cités dans cette revue de littérature et les premiers résultats du projet AVENTURE liés aux **inégalités d'accès aux sports de nature** (cf. p. 9), soulignent par exemple que la massification des sports de nature ne signifie pas nécessairement leur démocratisation, que ce soit en termes d'accès, de gouvernance de ces sports et/ou des sites naturels où ils sont pratiqués.

### ***La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France***

D'un point de vue des politiques sportives, les inégalités environnementales trouvent également écho dans la loi n° 2022 296 du 2 mars 2022, laquelle cherche à **démocratiser le sport en France**. Ce texte législatif a pour objectif principal d'accompagner le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, ceci afin de **promouvoir l'égalité d'accès au sport, la santé et l'intégration sociale**. Ce cadre législatif consacre notamment le principe selon lequel le développement du sport pour toutes et tous est d'intérêt général en favorisant l'accès égal aux activités

physiques et sportives sans discrimination de sexe, d'âge, de handicap, ou encore de condition sociale.

De même, la récente évolution sémantique du Pôle ressources national sports de nature (PRNSN, établissement public) vers le Pôle ressources national transition écologique et sports de nature (PRNTESN) témoigne d'une volonté croissante d'accompagner les acteurs vers des pratiques sportives **durables mais également plus inclusives**, « *en prenant en compte les enjeux de développement du sport pour tous, en particulier des publics vulnérables* » (source : [PNRTESEN](#)).



## **La Stratégie nationale biodiversité 2030**

La [Stratégie nationale biodiversité 2030](#) (SNB) est un document d'orientation de politique publique qui intègre, de manière implicite, certaines dimensions des inégalités environnementales.

La SNB fixe des orientations nationales en matière de biodiversité, des priorités d'action, mais également un cadre de mobilisation des acteurs publics et privés. Elle inclut des actions à destination des acteurs sportifs afin d'écologiser

les pratiques et limiter les pressions sur les écosystèmes.

Considérant que les pressions environnementales ne s'exercent pas uniformément selon les types de pratique sportive et selon les publics concernés, limiter ces pressions implique, dès lors, d'intégrer indirectement le **contributions des pratiquant-es aux dégradations environnementales** (cf. p. 10). Cette ambition donne d'ailleurs lieu à des partenariats renforcés entre les institutions publiques concernées (Folco et Germain, 2015) (cf. encadré suivant).

### **Transversalité des politiques publiques et collaborations entre acteurs institutionnels dans le cadre des politiques de gestion des sports dans la nature : l'exemple de la mesure 18 de la SNB**

Dans le cadre de la mesure 18 de la SNB (« *Accompagner les secteurs du tourisme de la culture et du sport* »), plusieurs ministères (Transition Écologique, Aménagement des territoires, Sports, Économie, Culture, Outre-mer) et leurs opérateurs (OFB, Parcs nationaux, Gestionnaires d'espaces protégés, Fédérations de sports de nature etc.) sont mobilisés pour encourager les acteurs du sport et du tourisme, les fédérations, les territoires et les espaces protégés à « *promouvoir des pratiques respectueuses de la nature* » et à « *jouer un rôle de médiation avec les pratiquant-es et usager-ères* ».

Pour accompagner cette stratégie, le **projet LIFE Biodiv'France**, par exemple, coordonné par l'OFB, permet de consolider les collaborations déjà existantes entre l'OFB et le **PRNTESN** ou l'**Institut national du nautisme** (I2N), ainsi que d'autres établissements publics sous tutelle du ministère des Sports comme le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (**CREPS**) Auvergne - Rhône-Alpes, (Boulaire, 2022 ; Besson, Billet, Tomczak, 2022). En témoignage, l'organisation en partenariat des premières [rencontres Sports & Biodiversité](#) qui se sont tenues le 1er avril 2025 au Comité national olympique et sportif français (CNOSF), dont l'objectif est de créer des **synergies entre acteurs du sport et de la biodiversité** pour élaborer des politiques publiques efficaces. Cette mobilisation nationale répond aussi au besoin d'accompagnement des territoires et des collectivités, où des initiatives et des expérimentations locales sont déjà mises en place pour réguler des pratiques sportives, récréatives et touristiques en mutation (Joly & Chabanis, 2021).

### **Questionner le lien entre sports de nature et écologisation des modes de vie dans le cadre de l'action publique**

Les résultats préliminaires présentés dans ce rapport invitent toutefois à approfondir la réflexion, voire à envisager des prolongements en matière d'action publique. Les liens entre la pratique des sports de nature, les attitudes et comportements pro-environnementaux d'une part, et les **capacités d'écologisation des modes de vie** (cf. p. 10) d'autre part, méritent d'être questionnées.

Par exemple, l'idée selon laquelle les sports de nature contribueraient « naturellement » à la prise de conscience des enjeux environnementaux (climat, biodiversité, pression sur les ressources en eau, etc.) est une affirmation qu'il convient de préciser et relativiser. La littérature en sciences sociales, en particulier en sociologie du sport et de



l'environnement, souligne l'existence de puissants mécanismes de transmission et d'incorporation des valeurs et des normes propres aux différentes communautés sportives. Ce constat soulève plusieurs questions dans le cadre de la promotion des comportements pro-environnementaux : l'expérience récréative des sports de nature constitue-t-elle un facteur déterminant dans l'adoption de tels comportements ? Ou ceux-ci s'expliquent-ils plutôt par d'autres formes d'appartenance sociale, liées au territoire de pratique, à certains déterminants sociaux (ex : genre, classe sociale, âge) ou à des réseaux particuliers de sociabilité ? De même, l'expérience récréative produit-elle des effets identiques selon les types d'activités pratiquées en nature ? Avoir conscience des enjeux environnementaux pendant sa pratique est une chose, le traduire en acte en est une autre. Ainsi, tous les individus **n'ont pas les mêmes capacités d'écologiser leur mode de vie** et ne sont pas réceptifs aux mêmes leviers (éducation, sensibilisation, communication, etc.) pour le faire.

Si le projet AVENTURE n'a pas la prétention de répondre à toutes ces questions, sa particularité réside dans le fait de resituer les facteurs explicatifs du comportement humain dans des **contextes sociaux** (groupes sociaux, familles, styles de vie, etc.) et **politiques** (valeurs et normes dominantes, structuration de la société, proximité/distance des individus aux institutions, etc.) bien précis. Sur ce point, les connaissances produites dans le projet AVENTURE permettront **d'affiner les modalités d'intervention des politiques publiques** (relais d'information et type d'informations à privilégier selon le type de pratiquant-es, identification de solutions techniques, institutionnelles ou procédurales ; coopérations avec d'autres acteurs à envisager).

**Une lecture structurelle des pratiques sportives en termes d'inégalités environnementales nécessaire pour orienter l'action publique**

Enfin, l'analyse des pratiques sportives en termes d'inégalités environnementales produit aussi des **savoirs réflexifs et stratégiques pour l'action publique** qui sont complémentaires des savoirs plus directement opérationnels (Ademe, 2016). Les sciences sociales partagent un même objectif : « *comprendre pourquoi des individus, anonymes ou célèbres, ou des groupes sociaux, petits ou grands, font ce qu'ils font, pensent ce qu'ils pensent, sentent ce qu'ils sentent, disent ce qu'ils disent* » (Lahire, 2012, p. 21). Si toutes les disciplines et les approches éclairent un pan du fonctionnement des humains, toutes ne mettent pas la focale sur les mêmes déterminants de l'action. Les approches en termes d'inégalités environnementales présentées ici nous rappellent que les activités récréatives

et sportives en nature **n'échappent pas à l'ordre social** : logiques de domination et d'exclusion de groupes sociaux (selon des critères de genre, de richesse, d'origines sociales et géographiques, etc.) ; existence de rapports de pouvoir ; accès privilégié à des ressources valorisées par certains groupes sociaux etc.

Pour les décideur·ses, les gestionnaires, les porteur·ses de politiques publiques et les citoyen·nes, mieux comprendre les mécanismes de production et de reproduction des inégalités, ainsi que le rôle que peuvent jouer les institutions publiques dans leur réduction, constitue un enjeu important. **L'action publique en faveur du sport et de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité doit s'articuler avec les autres valeurs au fondement de nos sociétés contemporaines**, telles que l'égalité d'accès au sport et à la nature pour tous et toutes, ou encore la participation aux décisions publiques.



Panneau d'entrée dans la réserve naturelle du Néouvielle, Parc National des Pyrénées (L. Gruas)

## Bibliographie

- ADEME. (2016). *Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité. L'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir* (N° 8752 ; Expertises, p. 183). Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
- Audinet, L., Guibert, C., & Sébileau, A. (2017). *Les sports de nature. Une catégorie de l'action politique en question*. Éditions du Croquant.
- Besson, M., Billet, B., & Tomczak, F. (2022). *Quels enjeux environnementaux pour les sports de nature ?* (p. 16). Pôle ressources national sports de nature - CREPS Auvergne-Rhône-Alpes.
- Billen, L. (2023). *L'écologie ordinaire en quartiers populaires. Une mise en regard des initiatives écologistes citoyennes dans trois quartiers classés en géographie prioritaire en France*. Thèse de doctorat, Paris 10.
- Blanc, R., Guillemain, M., Mouronval, J., Desmots, D., & Fritz, H. (2006). Effects of non-consumptive leisure disturbance to wildlife. *Revue d'Écologie (La Terre et La Vie)*, (612), 117133.
- Boulaire, C. (2023). *L'intégration de la biodiversité dans les formations des sports de nature. Un levier d'action essentiel à la préservation des milieux* (Comprendre pour agir 49). Office français de la biodiversité.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Éditions de Minuit.
- Boyle, S. A., & Samson, F. (1985). Effects of non-consumptive recreation on wildlife: A review. *Wildlife Society Bulletin*, 13.
- Bullard, R. D. (1990). *Dumping In Dixie: Race, Class, And Environmental Quality*, Third Edition (3e éd.). Routledge.
- Carfagna, L., Dubois, E., Fitzmaurice, C., Ouimette, M., Schor, J., Brace, M., & Laidley, T. (2014). An Emerging Eco-Habitus: The Reconfiguration of High Cultural Capital Practices Among Ethical Consumers. *Journal of Consumer Culture*, 14, 158178.
- Chamboredon, J.-C., Laferté, G., & Weber, F. (2019). Chapitre 4. La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural. Dans *Territoires, culture et classes sociales*. Éditions Rue d'Ulm.
- Claeys, C. (2017). Des pratiques récréatives révélatrices de conflits ethno-raciaux : la couleur controversée des plages de Guadeloupe. *Nature et récréation*. 15. 45-57.
- Claeys-Mekdade, C. (2001). Qu'est-ce qu'une population concernée ? L'exemple camarguais. *Géocarrefour - Revue de géographie de Lyon*.
- Collectif « Classes Vertes ». (2024). La condition écologique des classes sociales. L'injustice environnementale à l'intersection des rapports de domination. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 255(5).
- Colombelli-Négrel, D., & Costello, E. C. (2025). Understanding factors that influence people's perceptions of human disturbance to wildlife using little penguins as a case study. *Human Dimensions of Wildlife*, 30(5), 514531.
- Comby, J.-B. (2015). À propos de la dépossession écologique des classes populaires. *Savoir/Agir*, 33(3), 2330.
- Comby, J.-B. (2024). *Écolos, mais pas trop. Les classes sociales face à l'enjeu environnemental*. Raisons d'agir éditions.
- Cornelisse, T. M., & Duane, T. P. (2013). Effects of Knowledge of an Endangered Species on Recreationists' Attitudes and Stated Behaviors and the Significance of Management Compliance for Ohlone Tiger Beetle Conservation: Recreation Knowledge, Attitude, and Behavior. *Conservation Biology*, 27(6).
- Cornut, P., Bauler, T., Zaccà, E., & Collectif. (2007). *Environnement et inégalités sociales*. Université de Bruxelles.
- Cosquer, A., Hughes, M., Le Corre, N., et al. (2019). Recreation user knowledge, support and engagement in French MPAs: Are there reverse side-effects of the French soft regulation and management approach? *Marine Policy*, 104, 108-117.
- Coulangeon, P. (2004). Classes sociales, pratiques culturelles et styles de vie : Le modèle de la distinction est-il (vraiment) obsolète ? *Sociologie et sociétés*, 36(1).
- Coulangeon, P., Demoli, Y., & Ginsburger, M. (2023). *La conversion écologique des Français. Contradictions et clivages*. Presses Universitaires de France.
- Courbin, N., Garel, M., Marchand, P., et al. (2022). Interacting lethal and nonlethal human activities shape complex risk tolerance behaviors in a mountain herbivore. *Ecological Applications*, 32(7).

- Crenshaw K., (1989), Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politic, *University of Chicago Legal Forum*: Vol. 1989 (1).
- Deldrève, V. (2015). *Pour une sociologie des inégalités environnementales*. Peter Lang.
- Deldrève, V. (2023). Inégalités environnementales. Dans P. Boursier & C. Guimont (Eds.), *Écologies. Le vivant et le social*. La Découverte.
- Deldrève, V., & Candau, J. (2014). Produire des inégalités environnementales justes ? *Sociologie*, 5(3), 255-269.
- Demoli, Y., & Llored, R. (2024). *Sociologie de l'environnement*. Armand Colin.
- Dietsch, B. (2021). *Les sports de nature en France. Points de repère et tendances 2020* (INJEP Notes & rapports/Note thématique).
- Dubuisson-Quellier, S. (2024). L'envers des écogestes. *Revue Projet*, 400(3), 4953.
- Duparc, A., Amblard, T., Garel, M., et al. (2017). Réponse comportementale face au dérangement dans un espace fortement fréquenté par les randonneurs : le cas d'une population de chamois dans le massif des Bauges. *Faune Sauvage*, (316).
- Emelianoff, C. (2010). Les inégalités écologiques et environnementales, au point de rupture d'un modèle de développement ? *Urbia*, (11).
- Evers, C. (2009). 'The Point': Surfing, geography and a sensual life of men and masculinity on the Gold Coast, Australia. *Social & Cultural Geography*, 10(8), 893-908.
- Folco, S. et Germain, L. (2015). La gestion intégrée du littoral et du milieu marin, vecteur d'attractivité. *Revue Espace, tourisme et loisirs* (dossier spécial « Sports de nature, stratégies territoriales & tourisme»), n°327, 8 p.
- Fonlénou M., (2025). *Questionner les pratiques et les récits des usagers du littoral s'adonnant à une activité physique, sportive ou récréative dans des espaces atteints par l'eutrophisation*, Mémoire de Master 1, Université de Bretagne Occidentale.
- Ginelli, L., Marquet, V., & Deldrève, V. (2014). Bien pratiquer la nature... Pour protéger les Calanques ? *Ethnologie française*, Vol. 44(3).
- Ginsburger, M. (2020). De la norme à la pratique écocitoyenne. Position sociale, contraintes matérielles et diversité des rapports à l'écocitoyenneté. *Revue française de sociologie*, 61(1), 4378.
- Grellier, J., White, M. P., de Bell, S., Brousse, O., Elliott, L. R., Fleming, L. E., Heaviside, C., Simpson, C., Taylor, T., Wheeler, B. W., & Lovell, R. (2024). Valuing the health benefits of nature-based recreational physical activity in England. *Environment International*, 187, 108667.
- Grofelnik, H., Peric, M., & Wise, N. (2023). Evaluating the travel carbon footprint of outdoor sports tourists. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 43, 100678.
- Gruas, L. (2021). *Côtoyer les sommets, coexister avec l'animal sauvage. Contribution à la sociologie des pratiques sportives en milieu naturel*. Thèse de doctorat, Université Savoie Mont Blanc.
- Gruas, L., Perrin-Malterre, C., & Loison, A. (2022). From the Crowded Valleys to the Preserved Summits: Mountain Sports Participants' Attitudes Toward Protected Areas in the Sprawling Urban Areas of the Northern French Alps. *Mountain Research and Development*, 42(3).
- Gruas, L., Loison, A., Ba, M., & Perrin-Malterre, C. (2023). "If we really disturbed them, they would leave": Mountain sports participants and wildlife disturbance in the northern French Alps. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 42, 100610.
- Gruas, L., Perrin-Malterre, C., & Hoibian, O. (2025). How green can they be? A survey of ski tourers' pro-environmental behaviour. *Leisure Studies*, 44(2), 277-293.
- Gruas, L., Perrin-Malterre, C., & Loison, A. (2020). Aware or not aware? A literature review reveals the dearth of evidence on recreationists awareness of wildlife disturbance. *Wildlife Biology*, 2020(4), 116.
- Gundersen, V., Mehmetoglu, M., Vistad, O. I., & Andersen, O. (2015). Linking visitor motivation with attitude towards management restrictions on use in a national park. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 9, 7786.
- Guyon, F., & Fuchs, J. (2012). Se dire « sportif » dans les pratiques de prédation (chasse, pêche, cueillette) en France. Conditions d'un processus de qualification. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 43(2)
- Halpenny, E. A. (2010). Pro-environmental behaviours and park visitors: The effect of place attachment. *Journal of Environmental Psychology*, 30(4), 409-421.

- Harel S. (2025). Escala-match : le défi collectif comme amplificateur d'expériences motrices. L'escalade : un sport collectif comme les autres ? *Revue Enseigner l'EPS*, 298, 2737.
- Hardiman, N., & Burgin, S. (2010). Visit impacts and canyon management in the Blue Mountains, Australia: Canyoners' perspectives and wilderness management. *Managing Leisure*, 15(4)
- Haukeland, J. V., Veisten, K., Grue, B., & Vistad, O. I. (2013). Visitors' acceptance of negative ecological impacts in national parks: Comparing the explanatory power of psychographic scales in a Norwegian mountain setting. *Journal of Sustainable Tourism*, 21(2).
- Heer, C., Rusterholz, H.-P., & Baur, B. (2003). Forest perception and knowledge of hikers and mountain bikers in two different areas in northwestern Switzerland. *Environmental Management*, 31(6), 6.
- Hoibian, O. (2016). L'œuvre des « caravanes scolaires ». Un programme d'éducation globale à la périphérie de l'école républicaine (1874-1934). *Revue française de pédagogie*, (195), 2536.
- Hoibian, O. (2008). *L'invention de l'alpinisme : la montagne et l'affirmation de la bourgeoisie cultivée, 1786-1914*. Belin.
- Huddart, D., & Stott, T. (2019). *Outdoor Recreation: Environmental Impacts and Management*. Springer International Publishing.
- Humberstone, B. (2011). Embodiment and social and environmental action in nature-based sport: Spiritual spaces. *Leisure Studies*.
- Høyem, J. (2020). Outdoor recreation and environmentally responsible behavior. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 31, 100317.
- Iltner, R., Potter, D., Agee, J. K., & Anschell, S. (1979). *Recreational Impact on Wild lands Conference Proceedings*. Forest Service USDA, National Park Service, USDI.
- IPBES (2019): *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Díaz S., Settele J., Brondízio E. S., Chowdhury R., et al. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany.
- Johnson, C. Y., Bowker, J. M., & Cordell, H. K. (2001). Outdoor Recreation Constraints: An Examination of Race, Gender, and Rural Dwelling. *Southern Rural Sociology*, 17(1).
- Joly, E., & Chabanis, L. (2022). *Recueil d'expériences sur la gestion de la fréquentation post-Covid dans les espaces naturels français* (p. 299). Office français de la biodiversité.
- Jula, M., & Voiculescu, M. (2022). Assessment of the Annual Erosion Rate along Three Hiking Trails in the Făgăraș Mountains, Romanian Carpathians, Using Dendrogeomorphological Approaches of Exposed Roots. *Forests*, 13(12), 1993.
- Kil, N., Holland, S., & Stein, T. (2014). Structural relationships between environmental attitudes, recreation motivations, and environmentally responsible behaviors. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 7.
- Knight, R. L., & Cole, D. N. (1995). Wildlife Responses to Recreationists. Dans R. L. Knight & K. J. Gutzwiller (Éds.), *Wildlife and recreationists: Coexistence through management and research*. Island Press.
- Lackey, N. Q., Tysor, D. A., McNay, G. D., Joyner, L., Baker, K. H., & Hodge, C. (2019). Mental health benefits of nature-based recreation: A systematic review. *Annals of Leisure Research*, 24(3), 379393.
- Lahire, B. (2012). *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*. Le Seuil.
- Lahire, B. (2016). *L'homme pluriel. La sociologie à l'épreuve de l'individu*. Dans C. Halpern, *Identité(s)*. Éditions Sciences Humaines.
- Langseth, T., & Vyff, A. (2021). Cultural Dissonance: Surfers' Environmental Attitudes and Actions. *Frontiers in Sports and Active Living*, 3.
- Larson, C. L., Reed, S. E., Merenlender, A. M., & Crooks, K. R. (2016). Effects of Recreation on Animals Revealed as Widespread through a Global Systematic Review. *PLOS ONE*, 11(12).
- Le Corre, N. (2009). *Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés de Bretagne : État des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes/oiseaux*. Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale.
- Le Corre, N., Peuziat, I., Brigand, L., Gélinaud, G., & Meur-Férec, C. (2013). Wintering Waterbirds and Recreationists in Natural Areas: A Sociological Approach to the Awareness of Bird Disturbance. *Environmental Manage-*

ment, 52(4).

Le Corre, N., Peuziat, I., Cosquer, A., Bernard, N., Michot, T. & Pensec, C. (2018). *Sports de nature dans les aires protégées littorales et marines. Profils des pratiquants, motivations à la pratique, rapports à la nature. Résultats d'une enquête nationale (2016-2018)*. Fiches de synthèse, Université de Bretagne Occidentale.

Le Corre, N., Saint-Pierre, A., Hughes, M., et al. (2021). Outdoor recreation in French coastal and marine protected areas: Exploring recreation experience preference as a way for building conservation support. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 33, 100332.

Le Corre, N., Saint-Pierre, A., Hughes, M., Peuziat, I. & Cosquer, A. (2024). Segmentation of visitor perceptions and attitudes as a tool for informing management and targeted communication strategies in Coastal and Marine Protected Areas. *Journal of Coastal Conservation*, 28(57).

Lee, J.-H., Scott, D., & Floyd, M. F. (2001). Structural Inequalities in Outdoor Recreation Participation: A Multiple Hierarchy Stratification Perspective. *Journal of Leisure Research*, 33(4).

Lefèvre, B., & Raffin, V. (2023). *Les pratiques physiques et sportives en France. Résultats de l'enquête nationale 2020* menée par le ministère chargé des sports et l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. INJEP.

Lesné, R., Langenbach, M., Mao, P., François, H., Robinet, N., Reynier, V., & Obin, O. (2025). Le numérique dans les sports de nature. Étude exploratoire et inductive pour une première catégorisation des formes d'utilisation des outils connectés. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 48(2), 192220.

Lethlean, H., Van Dongen, W. F. D., Kostoglou, K., Guay, P.-J., & Weston, M. A. (2017). Joggers cause greater avian disturbance than walkers. *Landscape and Urban Planning*, 159, 4247.

Levêque, J., Marzano, M., Broome, A., Connolly, T., & Dandy, N. (2015). Forest visitor perceptions of recreational impacts on amphibian wildlife. *European Journal of Wildlife Research*, 61(4).

Loret, A. (1995). *Génération Glisse. Dans l'eau, l'air, la neige... La révolution du sport des « années fun »*. Autrement.

Mackay, C. M. L., & Schmitt, M. T. (2019). Do people who feel connected to nature do more to protect it? A meta-analysis. *Journal of Environmental Psychology*, 65.

Marchand, P., Garel, M., Bourgoin, G., Dubray, D., Maillard, D., & Loison, A. (2014). Impacts of tourism and hunting on a large herbivore's spatio-temporal behavior in and around a French protected area. *Biological Conservation*, 177, 1-11.

Marchand, P., Risser, N., Petit, E., & Garel, M. (2025). Disturbance by massive sporting events in mountain areas: When and where matters for the protected Alpine ibex *Capra ibex*. *People and Nature*.

Martin, L., White, M. P., Hunt, A., Richardson, M., Pahl, S., & Burt, J. (2020). Nature contact, nature connectedness and associations with health, wellbeing and pro-environmental behaviours. *Journal of Environmental Psychology*, 68, 101389.

Melo, R., Van Rheenen, D., & Gammon, S. J. (2020). Part II: Nature sports: current trends and the path ahead. *Annals of Leisure Research*, 23(2), 133142.

Mercklé, P., Moraldo, D., Datchary, C., & Toudoux, B. (2024). La montagne (s)élective. *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, 1123.

Monz CA, Leung Y-F (2006) Meaningful measures: developing indicators of visitor impact in the national park service inventory and monitoring program. *George Wright Forum* 23(2), 17-27

Monz, Christopher A., David N. Cole, Yu-Fai Leung, et Jeffrey L. Marion. (2009). Sustaining Visitor Use in Protected Areas: Future Opportunities in Recreation Ecology Research Based on the USA Experience. *Environmental Management*, 45, 3.

Moraldo, D. (2021). *L'esprit de l'alpinisme : une sociologie de l'excellence, du XIX<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle*. ENS éditions.

Morizur Y. & Harel S. (2025) L'aventure enseignée ? Histoire d'une scolarisation ambivalente des Activités Physiques de Nature au prisme des articles de CO et d'Escalade de la Revue EP.S (1975-2019), *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, 129-3, 103120.

Mounet, J.-P., Nicollet, J.-P., & Rocheblave, M. (2000). L'impact des activités sportives de nature sur l'environnement naturel. *Montagnes méditerranéennes*, 11, 6776.

- Mounet, J.-P., Mounet-Saulenc, H., & Paget E. (2004). *Sports de nature et environnement. Élaboration d'un instrument d'évaluation environnementale pour le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature de l'Ardèche*. Université Joseph Fourier, laboratoire SENS, Association Cohérence pour un développement durable.
- Müller, J., Jauneau-Cottet, P., & Lombardo, P. (2025). *Baromètre national des pratiques sportives 2025*. Notes et rapports, INJEP.
- Newsome, D., & Davies, C. (2009). A case study in estimating the area of informal trail development and associated impacts caused by mountain bike activity in John Forrest National Park, *Western Australia*. *Journal of Ecotourism*, 8(3).
- Nikolli, A., Fintz, A., Gruas, L. (à paraître), Se baigner dans les lacs de montagne : quand l'évolution des usages bouscule les normes établies. *Espaces et Sociétés*.
- Olive, R. (2022). Swimming and surfing in ocean ecologies: Encounter and vulnerability in nature-based sport and physical activity. *Leisure Studies*, 42, 114.
- Perrin-Malterre, C. (2019). *Les sports de nature, entre attractivité des territoires de montagne et préservation du milieu naturel*. Habilitation à Diriger les Recherches. Université Savoie Mont Blanc.
- Peuziat, I. (2005). *Plaisance et environnement. Pratiques, représentations et impacts de la fréquentation nautique de loisir dans les espaces insulaires. Le cas de l'archipel de Glénan (France)*. Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale.
- Pociello, C. (1981). *Sports et société: approche socio-culturelle des pratiques*. Vigot.
- Ramkissoon, H., Weiler, B., & Smith, L. (2012). Place attachment and pro-environmental behaviour in national parks: The development of a conceptual framework. *Journal of Sustainable Tourism*, 20, 257-276.
- Pôle Ressources National des Sports de Nature (2015). Connaître les pratiques et pratiquants de sports de nature. Lettre du Réseau National des Sports de Nature, n°107, 6p.
- Roberts, N. S. (2015). Race, ethnicity and outdoor studies: Trends, challenges and forward momentum. In *Routledge international handbook of outdoor studies*, 341-350.
- Rosa, C. D., Profice, C. C., & Collado, S. (2018). Nature Experiences and Adults' Self-Reported Pro-environmental Behaviors: The Role of Connectedness to Nature and Childhood Nature Experiences. *Frontiers in Psychology*, 9.
- Routier, G., Lefèvre, B., Aubel, O., & Michot, T. (2021). *Sports et loisirs de nature en France. Points de repères et chiffres clés issus du baromètre sport 2018* (P. R. N. S. de Nature, Éd.).
- Sallenave, L. (2022). « Quitte un peu le quartier! » : gravir les sommets avec l'éducation populaire. *Ethno-géographie d'une jeunesse minorisée en montagne*. Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes.
- Stackhouse, M., Ramos, H., Foster, K., & Stoddart, M. C. J. (2023). Perceptions of local environment change and ecological habitus. *Environmental Sociology*, 9(4), 445-462.
- Sterl, P., Brandenburg, C., & Arnberger, A. (2008). Visitors' awareness and assessment of recreational disturbance of wildlife in the Donau-Auen National Park. *Journal for Nature Conservation*, 16(3).
- Steven, R., Pickering, C., & Guy Castley, J. (2011). A review of the impacts of nature based recreation on birds. *Journal of Environmental Management*, 92(10).
- Stoddart, M. C. J. (2011). "If we wanted to be environmentally sustainable, we'd take the bus": Skiing, mobility and the irony of climate change. *Research in Human Ecology* 18 (1).
- Stone, M. K., & Barlow, Z. (2005). *Ecological literacy: Educating our children for a sustainable world*. Sierra Club Books.
- Subie, A., Mouritz, A., & Troynikov, O. (2009). Sustainable design and environmental impact of materials in sports products. *Sports Technology*, 2(34), 6779.
- Taylor, A. R., & Knight, R. L. (2003). Wildlife responses to recreation and associated visitor perceptions. *Ecological Applications*, 13(4).
- Thiann-Bo Morel, M. (2019). Tensions entre justice environnementale et justice sociale en société postcoloniale : Le cas du risque requin. *VertigO: la revue électronique en sciences de l'environnement*, 19(1)
- Thormann, T. F., & Wicker, P. (2021). Determinants of pro-environmental behavior among voluntary sport club members. *German Journal of Exercise and Sport Research*, 51(1), 2938.

Uesugi, A., & Kudo, Y. (2020). The relationship between outdoor sport participants' place attachment and pro-environment behaviour in natural areas of Japan for developing sustainable outdoor sport tourism. *European Journal for Sport and Society*, 17(2), 162179.

Vieille-Marchiset, G., & Tatu-Colasseau, A. (Éds.). (2012). *Sociologie(s) du sport analyses francophones et circulation des savoirs*. L'Harmattan.

Vigneau, F. (1998). *Les espaces du sport*. Presses Universitaires de France.

Vitores, J. (2025). *La nature à hauteur d'enfants : socialisations écologiques et genèse des inégalités*. La Découverte.

Whitburn, J., Linklater, W., & Abrahamse, W. (2020). Meta-analysis of human connection to nature and proenvironmental behavior. *Conservation Biology*, 34(1), 180193.

Wicker, P. (2017). The carbon footprint of active sport tourists: An empirical analysis of skiers and boarders. *Journal of Sport & Tourism*, 22, 121.

Wicker, P. (2019). The carbon footprint of active sport participants. *Sport Management Review*, 22(4), 513526.

